LA BELGIQUE.

PAR BULLIT, BULLEN & MAGNE.

NO. 31, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Pour quatre piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année ; dix piastres pour le tirage classique pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année. Pour ceux qui abonne ne voudra paraître que pour la campagne à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

Annonces.—Une piastre par carré de chaque lance, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être regardé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Avertisse pour l'année aux annonces.—Les articles ne personnes tenant magasins de détail, 960; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres ne publiques, 980; les marchands qui font paraître leurs nouveaux et autres, 1, par les maisons de commerce tenant la commission, 980. Ces abonnements se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

Les Annonces des manières et de décès, les articles pour la vente publique de l'attention du public à des ventes particulières, bien meubles, des articles acquis par des passagers, les annonces de bonnes &c. &c., doivent payer autant que les annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'elle paraîtront dans la prime, paieront le double du prix des annonces ordinaires d'avance.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire de caractères d'un abonné à l'année, telles que vendues à encan, la marchandise, les maisons, les plantations et mentations, esclaves marrons animaux épaves ou estrayés, &c. &c., lui seront payées en compte séparé toutes les fois qu'il en aura donnés.

Les Annonces pour un temps limité à la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Les Annonces illimitées seront publiées à mois, à moins que le contraire n'ait été payée d'avance, ou qu'elles ne soient répondant.

Les Annonces et autres endroits ouverts pour la publication, devront être payés d'avance pour toutes les annonces, pendant la saison des plaisirs, pour cent $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics, et les annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

POELES.—POELES.—St. Locke & Co., No 9 Front Levée, viennent de recevoir par le navire Julia Hall, un nouveau supplément de poêles. Leur assortiment se compose actuellement de poêles à charbon de toutes grandeurs ; poêles à bois, brevetés, de toutes grandeurs ; poêles à bois ordinaires, à la Franklin, Salamandre, et trois modèles de campagne, poêles à navires et à steamboats ; assortiment de tuyaux de poêles, que l'on pourra voir de 9 à 10 heures du matin.

MARRONNAGES.

$200 DE RECOMPENSE.—Parti marron depuis dimanche dernier, 24 courant, le mulâtre BILL, âgé d'environ 19 ans, de la taille de 5 pieds 7 pouces de hauteur, visage long, cheveux crépus, yeux hagards, bouche mince ; il est parti un habit bleu et des pantalons de coutil à carreaux. Il a la main gauche enveloppée d'une vieille blessure qu'il a reçu sur le derrière de la main droite. Il a coutume une seconde. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui l'arrêtera et le ramènera à son maître, ou donnera des renseignements qui mettront son maître à même de le ravoir.

DOUGLAS ROBERTSON.

N. B. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont avertis de ne jamais recevoir à leur bord un esclave sans passe d'être poursuivis à la rigueur de la loi. 2 mr

$100 DE RECOMPENSE.—Parti marron depuis plusieurs jours une jeune griffonne nommée ISABELLE, âgée d'environ 12 à 13 ans, parlant très-bien le français et se disant libre. Cette valeur à son départ d'une robe de cotonnade bleue et un grand peigne une patte de brodequins et un chapeau de paille jaune sur la tête. Quiconque arrêtera cette négresse et la ramènera à celui qui la réclamera en soustrayant, encouragera Chartres et Conti.

5 mars LOUIS THOMAS.

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marronne de la demeure de Madame K. Hermet depuis quinze jours, la négresse ADELAIDE, âgée d'environ 15 ans, parlant français seulement. Elle portait une robe d'indienne rose et petite. La reconnaissance ci-dessus sera donnée à la personne qui la ramènera chez Mme de cet Etat. 26 fev

$50 DE RECOMPENSE sera donnée pour l'arrestation du nègre GEORGE, âgé d'environ 19 ans, d'une petite taille et très-mince. Il tient un cabaret et est parti un habit bleu et des pantalons de drap bleu avec un chapeau de paille. Il a deux cicatrices, une sur la joue droite, l'autre sur le front, provenant d'une blessure qu'il a reçu. Il est très intelligent et bon cuisinier. Il a coutume d'aller à cheval. Il a aussi un violon qu'il joue très bien. Il a coutume de se promener dans les rues. Il a coutume de se promener dans les rues. Il a coutume de se promener dans les rues.

$50 DE RECOMPENSE.—Parti marron, vers 4 h. hier dans l'après midi, une négresse nommée NANCY, appartenant à Marie-Flore Duvas, rue Conti. Nancy est âgée d'environ 15 ans, bonne mine, et a la tête le signe ordinaire à cette nation. Elle portait lorsqu'elle est partie, une robe indienne de couleur. Ladite Nancy a rapport de cher la femme à qui elle était louée 120 rue Latour, c'est à Treme contre pastres en espèces et quelques pièces d'or—la récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui fera arrêter ladite Nancy, ou quinze piastres pour le recouvrement de l'argent. Les capitaines de bateaux à vapeur et navires sont prévenus de ne pas la recevoir à leurs bord, sous les peines de la loi. 2 d

MARIE CLERC DUVAL.

$25 DE RECOMPENSE.—Parti marron de la présente Assomption (Lafourche Interieur) depuis 9 mois le nègre américain nommé COFFEE, âgé d'environ 30 ans, ayant une tache blanche au côté gauche de la tête, taille d'environ 5 pieds, fortement construit, il sait lire Anglais.

Les capitaines de bateaux à vapeur et navires de ne pas le recevoir à leur bord sous peine de poursuivis selon la loi. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le ramènera dans une de cet état. 26 fev

DÉSIRÉ PLACENTIA.

$25 DE RECOMPENSE.—Seront données à la personne qui conduira dans une des geôles de cet Etat, le nègre SOSTHENE, créole de Saint Domingue, âgé de 20 ans, taille ordinaire, bien proportionné, parle bien français et anglais, a été connu à la Nouvelle-Orléans. Il a coutume de jouer du violon et de chanter. Il a coutume de se promener dans les rues. Il a coutume de se promener dans les rues. Il a coutume de se promener dans les rues.

$10 DE RECOMPENSE sera donnée à celui qui arrêtera et ramènera à son maître, ou donnera des renseignements qui mettront son maître à même de le ravoir, le nègre GEORGE, âgé d'environ 19 ans, d'une petite taille et très mince. Il tient un cabaret et est parti un habit bleu et des pantalons de drap bleu avec un chapeau de paille. Il a deux cicatrices, une sur la joue droite, l'autre sur le front, provenant d'une blessure qu'il a reçu. Il est très intelligent et bon cuisinier. Il a coutume de se promener dans les rues. Il a coutume de se promener dans les rues. Il a coutume de se promener dans les rues.

$50 DE RECOMPENSE.—Parti marron, vers 4 h. hier dans l'après midi, une négresse nommée NANCY, appartenant à Marie-Flore Duvas, rue Conti. Nancy est âgée d'environ 15 ans, bonne mine, et a la tête le signe ordinaire à cette nation. Elle portait lorsqu'elle est partie, une robe indienne de couleur. Ladite Nancy a rapport de cher la femme à qui elle était louée 120 rue Latour, c'est à Treme contre pastres en espèces et quelques pièces d'or—la récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui fera arrêter ladite Nancy, ou quinze piastres pour le recouvrement de l'argent. Les capitaines de bateaux à vapeur et navires sont prévenus de ne pas la recevoir à leurs bord, sous les peines de la loi. 2 d

MARIE CLERC DUVAL.

$25 DE RECOMPENSE.—Parti marron de la présente Assomption (Lafourche Interieur) depuis 9 mois le nègre américain nommé COFFEE, âgé d'environ 30 ans, ayant une tache blanche au côté gauche de la tête, taille d'environ 5 pieds, fortement construit, il sait lire Anglais.

Les capitaines de bateaux à vapeur et navires sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine de poursuivis selon la loi. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le ramènera dans une de cet état. 26 fev

DÉSIRÉ PLACENTIA.

$25 DE RECOMPENSE.—Seront données à la personne qui conduira dans une des geôles de cet Etat, le nègre SOSTHENE, créole de Saint Domingue, âgé de 20 ans, taille ordinaire, bien proportionné, parle bien français et anglais, a été connu à la Nouvelle-Orléans. Il a coutume de jouer du violon et de chanter. Il a coutume de se promener dans les rues. Il a coutume de se promener dans les rues. Il a coutume de se promener dans les rues.

$10 DE RECOMPENSE sera donnée à celui qui arrêtera et ramènera à son maître, ou donnera des renseignements qui mettront son maître à même de le ravoir, le nègre GEORGE, âgé d'environ 19 ans, d'une petite taille et très mince. Il tient un cabaret et est parti un habit bleu et des pantalons de drap bleu avec un chapeau de paille. Il a deux cicatrices, une sur la joue droite, l'autre sur le front, provenant d'une blessure qu'il a reçu. Il est très intelligent et bon cuisinier. Il a coutume de se promener dans les rues. Il a coutume de se promener dans les rues. Il a coutume de se promener dans les rues.

$50 DE RECOMPENSE.—Parti marron, vers 4 h. hier dans l'après midi, une négresse nommée NANCY, appartenant à Marie-Flore Duvas, rue Conti. Nancy est âgée d'environ 15 ans, bonne mine, et a la tête le signe ordinaire à cette nation. Elle portait lorsqu'elle est partie, une robe indienne de couleur. Ladite Nancy a rapport de cher la femme à qui elle était louée 120 rue Latour, c'est à Treme contre pastres en espèces et quelques pièces d'or—la récompense ci-dessus sera donnée à celui qui arrêtera et ramènera à son maître, ou donnera des renseignements qui mettront son maître à même de le ravoir, la négresse ci-dessus. Elle a coutume de se promener dans les rues. Elle a coutume de se promener dans les rues. Elle a coutume de se promener dans les rues.

$10 DE RECOMPENSE.—Parti marron depuis dimanche dernier, 24 courant, le mulâtre BILL, âgé d'environ 19 ans, de la taille de 5 pieds 7 pouces de hauteur, visage long, cheveux crépus, yeux hagards, bouche mince ; il est parti un habit bleu et des pantalons de coutil à carreaux. Il a la main gauche enveloppée d'une vieille blessure qu'il a reçu sur le derrière de la main droite